

ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PRISES D'EAU POTABLE DE SIX MUNICIPALITÉS



CONTEXTE

Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), en vigueur depuis le 14 août 2014, exige que toutes les municipalités, villes et régies intermunicipales du Québec responsables d'un site de prélèvement d'eau potable de catégorie 1 et 2 transmettent au MELCC un rapport présentant les résultats d'une analyse de la vulnérabilité de sa (ou des ses) source(s) destinée(s) à l'alimentation en eau potable avant le 1^{er} avril 2021.

L'OBV Yamaska a obtenu le mandat de produire des analyses de la vulnérabilité de sources d'eau potable pour six municipalités de son bassin versant : Acton Vale, Bromont, Cowansville, Farnham, Saint-Damase et Saint-Hyacinthe.

OBJECTIF

Caractériser les sites de prélèvement d'eau potable de ces municipalités ainsi que leurs installations de filtration de cette eau, l'eau distribuée et les aires de protection en place qui leur permettent de se conformer aux RPEP. Aussi, connaître et comprendre les activités et les problèmes qui affectent ou pourraient affecter la qualité et la quantité d'eau potable destinée à la consommation humaine.

RÉSULTATS ATTENDUS

Obtenir des connaissances sur la vulnérabilité des prises d'eau et sur les activités potentiellement problématiques afin d'accentuer leur protection et être capable d'intervenir en situation d'urgence.

Résumé de projet

DATE DU PROJET

2019 à 2021

INFORMATION

Alex Martin
Directeur général
OBV Yamaska
450 956-1164
alex.martin@obv-yamaska.qc.ca

RESPONSABLE

Patricia Néron
Gestionnaire de projets
OBV Yamaska
Alexandre Charron
Spécialiste en environnement et géomatique
OBV-Yamaska

PARTENAIRES

Ville d'Acton Vale
Ville de Bromont
Ville de Cowansville
Ville de Farnham
Municipalité de Saint-Damase
Ville de Saint-Hyacinthe
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

MÉTHODOLOGIE

CARACTÉRISER le prélèvement d'eau, déterminer le niveau de vulnérabilité et délimiter les aires de protection des prises d'eau potable;

INVENTORIER les éléments susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées;

ÉVALUER les menaces associées aux activités anthropiques et événements potentiels inventoriés;

IDENTIFIER les causes probables des problèmes avérés.